



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 15/07/2022

SÉCHERESSE

Les bassins de la Sambre, de la Scarpe Aval et du delta de l'Aa sont placés en alerte, le bassin de l'Yser en alerte renforcée, le reste du département en vigilance

Après 4 ans de sécheresse de 2017 à 2020, l'année 2021 a connu un été particulièrement pluvieux, permettant d'éviter une nouvelle année de restriction des usages de l'eau. **L'hiver 2021-2022, l'un des plus doux depuis 1947**, a été marqué par une pluviométrie tout juste suffisante, permettant une recharge correcte des nappes sur une majeure partie du territoire.

Depuis le mois de mars 2022, la météo s'est montrée très clémente, avec des **températures supérieures à la moyenne**, un ensoleillement très marqué ainsi qu'une **pluviométrie faible**. Cette tendance a persisté durant les dernières semaines, aggravant la sécheresse des sols et la baisse des débits des cours d'eau. Cela a particulièrement affecté les bassins versant de l'Yser, de la Sambre et plus récemment le bassin de la Scarpe aval.

Ainsi, les bassins de la Sambre, du delta de l'Aa et de la Scarpe aval sont placés en alerte et l'Yser est placé en alerte renforcée, ce qui induit des restrictions pour des usages de l'eau pour tous les acteurs, y compris les industriels et les agriculteurs. Par exemple, pour les particuliers et les collectivités, l'arrosage des pelouses, des espaces verts ou des terrains de sport est interdit de 9h à 19h en alerte et de 8h à 20h en alerte renforcée, le remplissage des piscines privées et des plans d'eau est restreint et le lavage des voitures est interdit en dehors des centres spécialisés. Par exemple, les industriels, notamment à la tête d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, voient leur autorisation de prélèvement dans le réseau d'eau potable réduite de 10%.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication
interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)

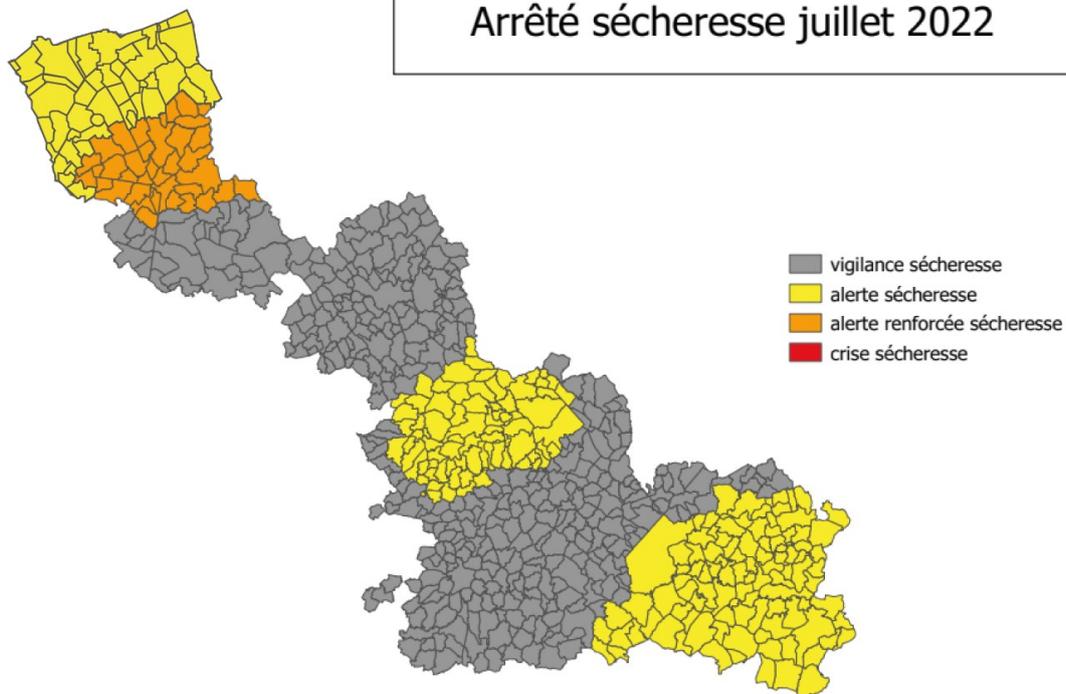


[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Le reste du département demeure en vigilance. Afin d'anticiper toute dégradation supplémentaire des cours d'eau, **tous les usagers sont appelés à diminuer leurs consommations d'eau potable ainsi que leurs prélèvements dans le milieu naturel pour ne pas porter atteinte à la ressource.**

En fonction de l'évolution de la situation, il pourra être envisagé d'étendre ou renforcer les mesures de restrictions sur les parties du territoire pour lesquelles la situation serait la plus préoccupante.

Arrêté sécheresse juillet 2022



MAJ juillet 2022
Source : DREAL HDF
© IGN